

ECH@di RESEAU

N° 20

Vendredi 17 avril 2020

SPECIAL COVID-19 (N°5)

Une flopée d'initiatives citoyennes de solidarité s'inventent et se créent ici et là, confirmant ce que Pablo Servigne a développé dans un merveilleux livre « L'entraide, l'autre loi de la jungle » (Les liens qui libèrent, oct. 2017). Le virus ne disparaîtra pas, il fait partie de la nature, c'est nous qui devons faire face et changer ; nous avons déjà commencé.

Saisine des Nations Unies : A l'initiative de *Committee for Refugee Relief*, 92 associations et collectifs se sont associés pour saisir conjointement 7 Rapporteurs des Nations Unies en charge des questions de pauvreté extrême, de santé, d'accès à un logement décent, à la nourriture, à l'eau potable et à l'assainissement (communiqué de presse du 9 avril : » <https://saisine ONU> »).

Le collectif ALERTE*, dans une lettre (3.4.20) au Premier Ministre, insiste sur la nécessité de préserver les droits de l'ensemble des personnes présentes sur le territoire, quelle que soit leur situation administrative. Il aborde notamment les graves entraves dans l'accès à la santé pour des demandeurs d'asile, et les étrangers sans titre de séjour ; de même les conséquences de la fermeture des guichets uniques pour les demandeurs d'asile pour l'accès aux services de base face à la pandémie. Il évoque également la situation d'abandon de très nombreux Mineurs Non Accompagnés. Il demande, « dès la sortie de la crise, la mise en œuvre d'un plan de relance sociale ambitieux pour améliorer le pouvoir de vivre des plus modestes ». *(Médecins du Monde, Fondation Abbé Pierre, UNIOPSS, Secours Catholique, Fédération des Acteurs de la Solidarité, ATD Quart Monde, Emmaüs France, Petits Frères des Pauvres).

104 député.e.s ont fait une lettre au Premier Ministre lui demandant la même démarche de régularisation des étrangers sans papier qu'au Portugal, c'est-à-dire le temps de la crise du Covid 19. Le ministre de l'Intérieur a répondu que, sans le dire, la France avait fait la même chose. Elle a été signée par 3 de la région : *Pierre Dharréville et François-Michel Lambert, députés des Bouches du Rhône, et Delphine Bagarry députée des Alpes de Haute-Provence.*

Les associations pourraient demander une VRAIE régularisation durable, ne serait-ce que pour les services rendus. «<https://Député.-régularisation des sans papiers>».

Le Collectif El Manba/Soutien Migrant.e.s 13 a rédigé un communiqué public, suite à la descente de police de la fin de semaine dernière, dans lequel il détaille la légitimité de la société civile qui a réagi la première face à la situation des personnes les plus précaires : « <https://communiqués El Mamba> ».

Faut-il demander une autorisation à la Préfecture pour faire de la distribution solidaire ? Deux réactions : L'avocat Philippe Pérollier rappelle que « Rien ne peut interdire une distribution alimentaire et de produit d'hygiène par une association ou un collectif ». D'ailleurs, dans un communiqué du 31 mars 2020 publié sur le site du ministère des solidarités et de la santé, il est précisé que " Les dons et la collecte de denrées alimentaires sont élargis à titre exceptionnel à toutes les associations et non plus aux seules associations habilitées au titre de l'aide alimentaire. Les contrôles seront levés tant que durera l'épidémie ".

Solidarité alimentaire dans les écoles : la mairie de Marseille a finalement accepté l'ouverture des écoles pour la solidarité alimentaire. Depuis le début du confinement, des enseignants organisent des cagnottes et des distributions alimentaires pour aider les familles les plus vulnérables, avec dans certains cas des reproches de leur hiérarchie.

Dans un communiqué, **RESF 13** soutient l'action solidaire menée par les enseignant.e.s des écoles primaires, des parents d'élèves qui organisent une distribution alimentaire devant leurs établissements scolaires : « <http://Communiqué RESF 13> ».

Allo Quartiers Solidaires (AQS) se met en place cette semaine dans Noailles et le Panier. On a donc très vite besoin de bénévoles sur les 2 quartiers (et au-delà) pour faire fonctionner cette plateforme. C'est une forme d'organisation testée dans le 3ème qui met en réseau les voisin.e.s d'un même quartier, d'un îlot, d'une rue via une permanence téléphonique (7j/7 de 16h à 18h). Comment ça fonctionne ? Contact : aqs-noailles@riseup.net ou aqs-panier@riseup.net

Le Réseau Hospitalité a accepté, après consultation, d'être associé à :

- Suite au référé gagné concernant la mise à l'abri dans des conditions décentes, des 23 mineurs non-accompagnés vivant dans un squat à Gap (cf précédent Ech@), un second a été déposé auprès du Conseil d'Etat qui a finalement débouté les plaignants. Ils demandaient, notamment, « la mise en place d'un plan national d'aide à à toutes les personnes démunies pour répondre à leurs besoins de première nécessité ».

- Une tribune nationale publiée dans le journal Libération, demandant l'intervention de l'Etat, suite aux révélations d'architectes et techniciens sur la situation toujours catastrophique de quantité d'immeubles à Marseille, couplée à l'incompétence et l'inaction des services responsables ; cela, bien entendu, pour éviter de nouveaux drames. Etant donné le nombre de personnes d'origine étrangère vivant dans ces lieux, nous avons accepté : « <https://www.liberation.fr> ».

Pétition

Pétition adressée aux collectivités territoriales, à la préfecture des Bouches-du-Rhône et au Président de la République, pour une protection solidaire en temps de confinement. A lire sur « <https://petition.protection.solidaire> ».

A la Porte d'Aix, une bonne trentaine de personnes exilées trouve refuge dans l'insalubrité. Elles sont visitées 3 fois par semaine par **Coup de Pouce Migrants**. A la suite d'une réclamation de certain.e.s habitant.e.s, le 1er adjoint au maire du 2° secteur a fait une lettre au directeur de la sécurité publique, les présentant comme des squatters dangereux et le priant de soutenir sa demande d'intervention auprès du Préfet de Police.

Une habitante du quartier, choquée, a fait une réponse rappelant que l'origine du problème vient d'abord des pouvoirs publics qui devraient, selon la loi, mettre à l'abri ces personnes.

Communiqué de l'Association des usagers de la PADA de Marseille pour la régularisation et le maintien des allocations pour les demandeurs et demandeuses d'asile de Marseille : « <http://Communiqué.usagers.PADA> ».

Appels à dons

* Confinement jusqu'au 11 mai : **Emmaüs Pointe Rouge**, inquiet des conséquences pour les familles qui sont dans l'urgence et débordé par les demandes, lance un appel aux dons alimentaires, hygiéniques (savon, gel hydroalcoolique, protections périodiques...), et des produits d'entretien. Dépôt des dons :

1- Boutique ECM-Emmaüs square Stalingrad (quartier des Réformés.), du mardi au samedi matin.

2- Communauté Emmaüs Pointe rouge, 110 Traverse Parangon de 10h à 12h et de 14h à 16h .

* Appel d'une **école primaire** pour subvenir aux besoins des familles : <https://www.cotizup.com/solidarite-national-pommier>

* Appel pour la distribution alimentaire du **Mamba** : mardi et vendredi, à venir déposer au local du Manba rue Barbaroux, à partir de 15h (et avant 16h) ; couches toutes tailles, lait formula, nourriture pour bébé, lingettes pour bébé, dentifrice et brosses à dents, savon, papier toilette, riz, et pâtes.

* **Solidarité Quartiers Populaires de Marseille et les ancien.ne.s salarié.e.s de Mcds Saint-Barthélémy** (14°) l'ont transformé en plateforme de distribution alimentaire solidaire pour plus de 2000 familles dans 18 quartiers. Ils font appel à votre solidarité face à l'ampleur des besoins : <<https://www.cotizup.com/requisitionmcds>>.

* **Massalia Couches System #MCS** :

L'initiative a été lancée par l'association **Aouf**, avec le précieux soutien des communautés **Emmaus de Marseille et l'Association Didac'ressources**. Elle est située : 15, bd de la Liberté 13001 et ouverte du mardi au samedi entre 9h00 et 12h00. La plateforme réceptionne des dons, des couches, du lait infantile et des produits d'hygiène à destination des familles dans le besoin. (localisation : <https://goo.gl/maps/hFehuu4Re5qEVgHD6>)

0-800-94-66-90 : un numéro vert pour les sans-abri

Un numéro vert destiné aux sans-abri a été mis en place en France par un collectif de médecins bénévoles, pour les diagnostiquer par rapport au Covid-19 et ensuite d'appeler pour eux le 15 ou d'autres services en fonction des endroits où ils sont . Ce numéro, 0-800-94-66-90, est ouvert sept jours sur sept, de 7 heures à 22 heures. Les SDF qui ont un téléphone, mais aussi les travailleurs sociaux, ceux qui effectuent des maraudes ou le grand public peuvent appeler ce numéro.

Des infos utiles ... sur le **facebook** du réseau hospitalité : «<https://www.facebook.com/JPCsolidaire>» et sur **Welcome Map** où vous pouvez trouver l'ensemble des ressources et le répertoire des structures d'aide et de soutien des personnes exilées et celles vivant dans la rue : « <http://qx1.org/covid19> » et. « <http://qx1.org/thematiques/covid19/>»